



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 7701

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les propositions exprimées par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur la médecine scolaire. Les rapporteurs préconisent notamment de doter la médecine de prévention d'un cadre statutaire commun pour les personnels médicaux au sein de la fonction publique. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Texte de la réponse

Les médecins de l'éducation nationale sont en charge de la santé des élèves, ce qui constitue des missions spécifiques justifiant l'existence d'un statut particulier. La fusion éventuelle avec d'autres corps de médecins n'est pas à l'ordre du jour et le ministère chargé de l'éducation nationale entend garder la plénitude de sa compétence sur la médecine scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7701

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5805

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4487